

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2317

présenté par
Mme Bergé

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« les biens ou les services présentant l'impact le plus important de leur catégorie sur l'environnement, selon les »

les mots :

« , pour chaque catégorie, les biens et les services présentant l'impact le plus important sur l'environnement, sur le fondement des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.